

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 48 du 29 octobre 2015**

**PARTIE PERMANENTE**  
Armée de l'air

Texte 6

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 18 août 2014 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air.

*Du 2 octobre 2015*

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 18 août 2014 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air.**

*Du 2 octobre 2015*

NOR D E F L 1 5 5 1 7 9 1 A

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Précédent Modificatif :*

Arrêté du 12 janvier 2015 (BOC n° 6 du 5 février 2015, texte 8).

*Texte modifié :*

Arrêté du 18 août 2014 (BOC n° 47 du 26 septembre 2014, texte 15 ; BOEM 110.3.4.1, 720.1) modifié.

*Référence de publication :* BOC n° 48 du 29 octobre 2015, texte 6.

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3231-10.,

Arrête :

L'arrêté du 18 août 2014 est modifié comme suit :

Art. 1<sup>er</sup>. L'annexe dudit arrêté est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Art. 2. Le chef d'état-major de l'armée de l'air est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps aérien,  
major général de l'armée de l'air,*

Philippe ADAM.

ANNEXE.  
**FORMATIONS ADMINISTRATIVES RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE  
L'AIR.**

Base aérienne 102 - Dijon.
Base aérienne 104 - Al-Dhafra.
Base aérienne 105 - Évreux.
Base aérienne 106 - Bordeaux-Mérignac.
Base aérienne 107 - Villacoublay.
Base aérienne 110 - Creil.
Base aérienne 113 - Saint-Dizier.
Base aérienne 115 - Orange.
Base aérienne 116 - Luxeuil.
Base aérienne 118 - Mont-de-Marsan.
Base aérienne 120 - Cazaux.
Base aérienne 123 - Orléans.
Base aérienne 125 - Istres.
Base aérienne 126 - Ventiseri-Solenzara.
Base aérienne 133 - Nancy.
Base aérienne 186 - Nouméa-Tontouta.
Base aérienne 188 - Djibouti.
Base aérienne 367 - Cayenne.
Base aérienne 701 - Salon-de-Provence.
Base aérienne 702 - Avord.
Base aérienne 705 - Tours.
Base aérienne 709 - Cognac.
Base aérienne 721 - Rochefort.
Base aérienne 942 - Lyon-Mont-Verdun.
Détachement air 181 - Réunion - Saint-Denis de La Réunion.
Détachement air 190 - Tahiti Faa'a.
Détachement air 204 - Mérignac Beauséjour.
Détachement air 273 - Romorantin.
Détachement air 278 - Ambérieu.
Détachement air 928 - Brest Loperhet.
Élément air 470 - Libreville.
École d'enseignement technique de l'armée de l'air 722 - Saintes.
École des pupilles de l'air 749 - Grenoble.
Atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux.
Atelier industriel de l'aéronautique de Bretagne.
Atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand.
Atelier industriel de l'aéronautique de Cuers-Pierrefeu.
Formation administrative air Paris 00.117 - Paris.
25e régiment du génie de l'air 00.552 - Istres.